



Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.38/4
15 mars 2017

Original: Anglais

Troisième Réunion des Parties contractantes au
Protocole relatif à la pollution due à des sources et
activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des
Caraïbes

Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017

DECISIONS DE LA REUNION

Pour des raisons d'économie et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents de travail et d'information et de ne pas demander des copies supplémentaires.

Décisions de la Réunion

Les Parties Contractantes :

Ayant convoqué la Troisième Réunion des Parties Contractantes au Protocole relatif aux Pollutions dues à des Sources et des Activités Terrestres (COP LBS) dans la Région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017;

Prenant note de l'Etat de mise en œuvre du Plan de travail et du Budget du sous-programme pour l'évaluation et la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2015-2016 tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.3 Rev.1;

Prenant note du Rapport sur les activités des Centres d'Activités Régionales du Protocole LBS (CAR LBS) à Cuba et à Trinité et Tobago pour la période 2015-2016 (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.4 Rev.1) ;

Prenant en outre note des opportunités offertes aux Pays à travers leur participation à des projets tels que la Gestion Intégrée des Eaux, des Terres et des Ecosystèmes dans les PEID des Caraïbes (FEM IWEco) et le Projet sur le Grand Ecosystème Marin des Caraïbes (CLME+ PNUD/FEM) et CReW+ du FEM pour les aider à atteindre leurs engagements au titre du Protocole LBS ;

Prenant note des efforts actuels régionaux et internationaux pour améliorer le profil des océans et le profil de la pollution, y compris au travers du travail effectué pour soutenir les Objectifs du Développement Durable sur les Océans (OMD 14) ;

Reconnaissant les efforts faits par le Secrétariat pour intégrer de manière croissante les travaux relatifs à l'évaluation et à la gestion des pollutions environnementales (AMEP) et ceux relatifs aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), y compris au travers de la convocation jointe des Comités Consultatifs Scientifiques et Techniques (STAC) du Protocole relatif aux pollutions dues aux sources et activités terrestres (LBS) et du Protocole SPAW à Miami, Etats-Unis, au travers du développement du projet de gestion écosystémique (EMB) au Nord Brésil et du développement du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) ;

Reconnaissant que la gestion des déchets générés par les bateaux et reçus dans les ports devrait être considérée conjointement avec la gestion des déchets au niveau national ;

Ayant examiné le Rapport du Groupe de Travail sur le Suivi et l'Evaluation de l'Environnement (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.6 Rev.1), y compris l'aperçu du Rapport sur l'Etat de la Zone de la Convention (SOCAR) ;

Ayant également examiné les recommandations de la Troisième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) du Protocole relatif aux pollutions dues aux sources et activités terrestres (LBS) dans la Région des Caraïbes, telles que présentées dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.37/5 ;

Ayant examiné en outre le projet de plan de travail et de budget du sous-programme relatif à l'évaluation et à la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2017-2018, comme présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.38/3 ;

Accueillant la ratification du Protocole LBS par les gouvernements de la Jamaïque et du Costa Rica pendant la biennale et les progrès réalisés par les Parties non-contractantes pour le développement et la mise en œuvre de programmes, projets, activités de prévention des pollutions ainsi que pour la ratification du Protocole LBS ; et

Notant en outre les progrès réalisés dans la finalisation des accords de siège avec les Gouvernements de Cuba et de Trinidad et Tobago pour l'hébergement des Centres d'Activités Régionales pour le Protocole LBS.

Décident de :

1. **Approuver** les recommandations de la troisième Réunion du Comité STAC du Protocole LBS, avec les modifications réalisées pendant la COP LBS.
2. **Adopter** pour approbation définitive par la 17ème Réunion Intergouvernementale (IGM) et la 14ème Réunion des Parties Contractantes, le plan de travail et le budget révisés pour le sous-programme AMEP pour la période 2017-2018, avec les modifications et les priorités introduites par la Réunion ; et **noter** que le sous-programme de travail AMEP devrait donner priorité aux Parties Contractantes au Protocole LBS, en prenant en compte les besoins de prévention des pollutions régionales, ainsi que les partenariats financiers qui peuvent occasionnellement, requérir la participation d'Etats qui ne sont pas Parties Contractantes.
3. **Encourager** les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties Contractantes à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles, y compris le Protocole LBS.
4. **Proroger** le mandat du Groupe de Travail sur le Suivi et l'Evaluation sous la présidence des Etats-Unis pour qu'il serve comme organe consultatif pour le Secrétariat au cours de la préparation du rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR).
5. **Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale qu'il soit demandé** à toutes les Parties Contractantes et Non-Contractantes de fournir des données et informations au Secrétariat pour le développement prochain du SOCAR, avant le 15 avril 2017.
6. **Demander** au Secrétariat de présenter au quatrième STAC LBS et subséquemment à la quatrième COP LBS le SOCAR finalisé, les statuts de l'implémentation du Plan de Communication visant à diffuser les résultats du SOCAR, les liens avec le Rapport sur l'État de l'Habitat qui sera développé via le sous programme SPAW, et le rapport global sur « l'État de l'Environnement Marin et des Economies Associées » (State of Marine Environment and Associated Economies - SOME) via le projet CLME+ PNUD/FEM.
7. **Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter** les gouvernements de la Région et toute autre Partie intéressée dans le développement du SOCAR, y compris dans la participation au Groupe de Travail et au sous-groupe de travail sur les données d'en informer le Secrétariat avant le 31 Mars 2017.
8. **Demander** au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour intégrer ses travaux au sein des sous-programmes AMEP et SPAW, y compris en finalisant la feuille de route AMEP/SPAW et via des activités telles que le développement du SOCAR, le Rapport sur l'État de l'Habitat, et l'implémentation des sous-projets EBM dans le cadre du projet CLME+ PNUD/FEM.
9. **Recommander** à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter des gouvernements de la Région qu'ils participent activement aux Partenariats régionaux et mondiaux portant sur les nutriments, les eaux usées, les déchets marins, y compris en participant à la réunion intergouvernementale (IGR) organisé par le PNUE-FEM prévu du 23 au 27 Octobre 2017 à Bali, Indonésie.
10. **Inciter** les Gouvernements et le Secrétariat à initier avec le secteur privé des efforts dans le domaine de la prévention, de la réduction et du contrôle des pollutions, y compris avec le secteur marin, les Conventions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et MARPOL sur la gestion des déchets générés par les bateaux.
11. **Demander** au Secrétariat qu'il poursuive ses travaux avec le Gouvernement de Cuba pour finaliser l'accord de siège pour le Centre d'Activités Régional CIMAB dans les meilleurs délais.
12. **Encourager** l'ensemble des Parties Contractantes à promouvoir activement les travaux du Protocole LBS et du Secrétariat dans les forums nationaux et régionaux ;
13. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour mobiliser des fonds pour des projets et activités qui n'ont pas de financement dans le cadre du Plan de Travail pour la biennale 2017-2018.

14. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour promouvoir la collaboration entre les Protocoles SPAW, LBS et de lutte contre la pollution par hydrocarbures y compris à travers la collaboration avec leurs respectifs Centres Régionaux d'Activités.
15. **Recommander** que le Secrétariat et les Gouvernements considèrent leur participation dans de nouvelles initiatives et campagnes impliquant la gestion des déchets solides, des plastiques et déchets marins tel que la coalition internationale contre les sacs plastiques, la campagne Clean Seas (« mers propres »), et le partenariat Trash Free Waters (« Eaux sans déchet »).
16. Le Secrétariat et les Parties devraient **explorer** le développement de liens avec d'autres conventions, accords multilatéraux, organismes régionaux et internationaux pertinents pour soutenir les efforts dans les sites prioritaires pour le contrôle de la pollution.